



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRÊTÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du  
03/09/2024

ARRÊTÉ PORTANT  
règlementant de la circulation repas de quartier de la  
rue Saint-André

Acte n° 2024-6.1/68

Le Maire de Lherm,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'organisation du repas de quartier, Rue Saint-André, prévu le samedi 07 septembre 2024

Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** la circulation sur la Rue Saint-André sera interdite du n°2 bis au n°8, le 07 septembre 2024 de 17h00 à 00h00

**ARTICLE 2 :** la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 4 :** le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,  
Frédéric PASIAN